



COMMUNE DE MONTILLIEZ

Election à la Syndicature du 26 avril 2026 (1^{er} tour)

Procès-verbal d'élection tacite

Le Bureau électoral, constatant :

- que seule la liste « Daniel Leuba », comprenant le nom d'une personne candidate, a été déposée dans les délais légaux,
- que la liste déposée est conforme aux articles de la LEDP et de son règlement d'application (RLEDP),
- qu'un seul siège est à repourvoir,

PROCLAME

Monsieur Daniel LEUBA, né le 02.07.1968, originaire de Val-de-Travers NE, domicilié Route de la Rose 18 à 1041 Dommartin, **élu tacitement Syndic** pour la législature 2026-2031.

Pour le Bureau électoral

Le président du bureau :



La secrétaire :

Montilliez, le 7 avril 2026